

CFPE

Concertation et Facilitation
de Projets Environnementaux

Compte-rendu - Atelier II

Connaissance du territoire

Projet éolien du Vin Répandu

SOMMAIRE

I.	Préambule.....	3
II.	La concertation du projet du Vin Répandu.....	3
II.1 :	Une concertation en trois temps.....	3
II.2 :	La constitution du groupe de travail.....	4
III.	L’atelier « Connaissance du territoire ».....	5
III.1	Introduction.....	5
III.2	Le déroulement de l’atelier.....	5
III.2.1 -	Accueil des participants.....	6
III.2.2 -	Présentation de l’atelier.....	6
III.2.3 -	Travail en petit-groupe.....	7
III.2.4 -	Restitution du travail à l’ensemble des participants.....	8
III.2.5 -	Clôture de l’atelier.....	10
IV.	Les apports au projet.....	11
ANNEXES I		12
ANNEXES II		18

I. Préambule

ENERTRAG¹ travaille à la réalisation d’un projet de parc éolien sur le territoire des communes de AMBLENY, LAVERSINE et SAINT-BANDRY dans le département de l’Aisne.

ENERTRAG est un groupe industriel allemand familial, spécialisé dans la production d’électricité, uniquement à partir de sources renouvelables. Il est présent sur l’ensemble du cycle de vie d’un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis trouve les machines les plus adaptées du marché pour produire l’électricité. Il réalise ensuite la maîtrise d’œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d’exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d’une de leurs bases de maintenance réparties sur l’ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de pédagogie et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

II. La concertation du projet du Vin Répandu

II.1 : Une concertation en trois temps

Sur le projet du parc éolien du Vin Répandu, ENERTRAG a mandaté le cabinet de concertation CFPE pour animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d’études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

Après une première phase d’écoute du territoire qui s’est déroulée du 23 octobre au 2 décembre 2020, réalisée par un tiers, ENERTRAG et CFPE débutent la concertation par une permanence publique sur les trois territoires d’accueil du projet le vendredi 23 avril et samedi 24 avril 2021, à l’issue duquel est constitué un groupe de travail.

¹ Également nommée le porteur de projet ou le développeur dans la suite de ce document.

Ce groupe de travail a pour objectif de suivre le projet tout au long de son développement, en apportant sa connaissance du territoire au porteur de projet qui, lui, explique ses choix au groupe de travail, facilitant ainsi le dialogue et la transparence.

Ainsi, quatre ateliers sont ainsi définis :

- Le premier, nommé « *Découverte du projet* », s’est tenu le 01 juillet 2021. Il présentait comment le site a été découvert, le planning de développement du projet. Il a permis également de répondre à de nombreuses questions sur le projet en lui-même et sur l’éolien, en général ;
- Le deuxième, nommé « *Connaissance du territoire* », s’est tenu le jeudi 04 novembre 2021, objet du présent compte-rendu.

II.2 : La constitution du groupe de travail

Les personnes invitées à participer à ce groupe de travail sont choisies par le cabinet CFPE.

A noter que quelques personnes ont refusé de participer au groupe de travail pour des raisons de charge de travail ou de disponibilité.

Le groupe de travail est alors constitué des personnes suivantes :

- Jean-Marie BOUVIER – maire d’AMBLENY ;
- Jean-Marc BIONNE – 1^{er} adjoint au conseil municipal d’AMBLENY ;
- Michel DUFOUR – habitant d’AMBLENY ;
- Aline DESTRI – maire de LAVERSINE ;
- Francine GAYARD – adjointe au conseil municipal de LAVERSINE ;
- Christelle PARIENTI – habitante de LAVERSINE ;
- Gisèle PERCHAT – habitante de LAVERSINE
- Jean-Yves SEZNEC – maire de SAINT-BANDRY
- Stephen SMALLWOOD – habitant de SAINT-BANDRY ;
- Christian RAGOWSKI - habitant de SAINT-BANDRY et chasseur ;
- Jean-Louis & Simone TOUPILLIER – habitants de SAINT-BANDRY ;
- Yveline DERVAL – Vice-Présidente à l’intercommunalité de RETZ EN VALOIS.

III. L’atelier « Connaissance du territoire »

III.1 Introduction

L’atelier « *Connaissance du territoire* » s’est déroulé le jeudi 04 novembre 2021 de 19h00 à 21h00 dans la salle municipale de Laversine.

Lors du dernier atelier, les membres du groupe font le choix de cette date. Ils sont également avertis du prochain atelier lors de la transmission du compte-rendu du premier atelier, le 20 septembre 2021, puis, par un courrier électronique une semaine avant sa tenue. Certains membres du groupe ne possédant pas de mail sont avertis par appel téléphonique.

Sont excusés :

- Jean-Louis & Simone TOUPILLIER ;
- Michel DUFOUR,
- Gisèle PERCHAT.

Le porteur de projet, ENERTRAG, participe également à cet atelier. Il est représenté par :

- Florian BOLTER - Responsable du projet éolien de Vin Répandu,
- Paul RICOSSÉ – Chargé de concertation et de dialogue territorial.

La réunion a duré 2h00 environ et est animée par Delphine CLAUX, facilitateur & médiateur environnemental, du cabinet CFPE.

III.2 Le déroulement de l’atelier

L’atelier se déroule en cinq temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l’atelier ;
- ③ Travail en petit groupe ;
- ④ Restitution du travail à l’ensemble du groupe ;
- ⑤ Clôture de l’atelier.

III.2.1 - Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et l’animatrice. Après un contrôle du pass sanitaire, ils sont invités ensuite à émarger avant de prendre place aux deux tables qui sont mises à leur disposition.



Figure 1 : Illustration de la disposition de la salle avec les deux groupes

III.2.2 – Présentation de l’atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, l’animatrice situe l’atelier « *Connaissance du territoire* » dans le processus de concertation de ce projet. Il s’agit du deuxième atelier d’une série de quatre qui se dérouleront jusqu’en juin 2022.

Ce deuxième atelier a pour objet :

- De donner la parole aux participants afin qu’ils partagent avec le porteur de projet les particularités de leur territoire à prendre en compte dans les études du projet : points sensibles, lieux particuliers, espèces animales remarquables… et également

- D’obtenir d’eux les emplacements les plus significatifs pour faire l’enregistrement du niveau sonore du territoire, dans le cadre de l’étude acoustique et les photomontages, dans le cadre de l’étude paysagère.

Puis en quelques mots, elle donne les grands axes du déroulement de l’atelier : après une présentation de ce qui a été retenu du dernier atelier, elle présente l’atelier ainsi que les éléments préparés et mis à disposition des participants pour travailler sur la localisation des points de mesure du projet.

Elle s’appuie sur une présentation PowerPoint et donne en quelques mots :

- La façon de mener les études acoustiques sur un projet de parc éolien,
- La manière d’intégrer un parc éolien dans le paysage, et enfin
- Les études écologiques qui sont actuellement réalisées sur le territoire.

Pour travailler, les participants disposaient de trois cartes de la zone d’implantation du projet - cartes IGN papier au format A3 – l’une des trois étant plus zoomée sur la zone d’implantation du projet : chaque carte permettant de travailler sur l’acoustique, le paysage et l’écologie.

Lors de la présentation, plusieurs questions sont posées sur le thème de l’acoustique. Les questions posées et les réponses apportées sont présentées en annexe II de ce compte-rendu.

III.2.3 – Travail en petit-groupe

Les participants sont répartis en 2 petits groupes autour des deux animateurs du porteur de projet ENERTRAG. Le travail en petit groupe dure environ une quarantaine de minutes.

Les participants commencent par prendre le temps de s’approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l’atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Il est attendu des participants que :

- Pour l’acoustique, ils proposent leurs 3 « meilleurs » emplacements pour faire des mesures acoustiques,

- Pour le paysage, ils proposent leurs 5 « meilleurs » emplacements pour faire des photomontages du projet,
- Pour l’écologie, de partager leur connaissance des animaux et des oiseaux qui peuplent la zone du projet et ses environs ainsi que de leurs habitats.

Le nombre de points de mesures (3) et de points de vue (5) sont volontairement réduits afin que les participants réfléchissent sur les lieux qui leur semblent les plus importants à intégrer dans ces études ; les habitants des territoires ayant une connaissance plus fine de leur lieu de vie que les bureaux d’études. Il est également précisé lors de cet atelier que, dans les études d’expertises, le nombre de points de mesure acoustique et de points de vue sont bien plus nombreux.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l’animateur, pour restituer le travail qui vient d’être fait à l’ensemble des participants de l’atelier.

L’ensemble de ce travail est présenté en Annexe I du présent compte-rendu.

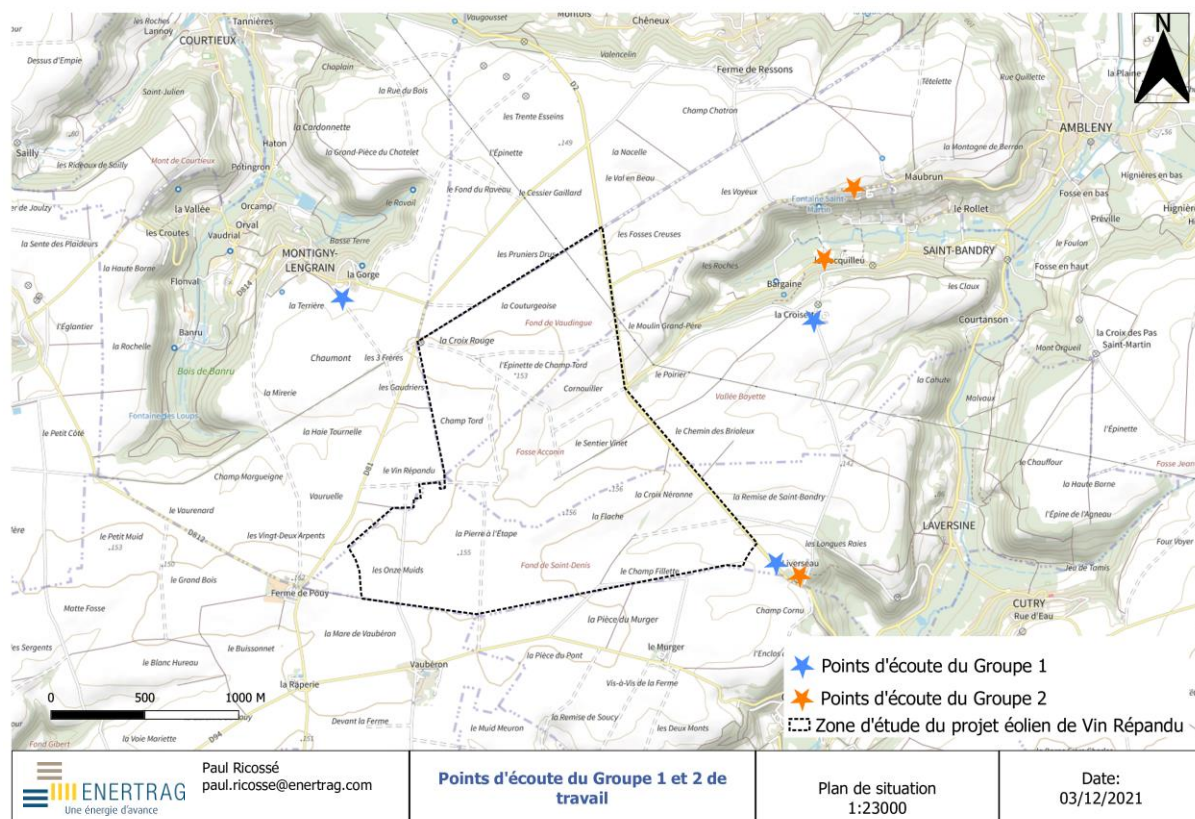
III.2.4 – Restitution du travail à l’ensemble des participants

Les rapporteurs, l’un après l’autre, sont invités à restituer à l’ensemble des participants ce qui s’est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu’ils ont suivi, leurs « meilleurs » endroits et emplacements... Après chaque restitution, les autres participants ont la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Pour l’acoustique, les deux groupes présentent un point commun de mesure du niveau sonore : la ferme de Liverseau, qui représentent à leur regard le point le plus proche de la zone d’implantation du projet.

Ensuite, les groupes arborent des regards différents :

- Un premier groupe s’attache à mettre des points de mesure autour de la zone d’implantation du projet ;
- Un deuxième groupe dispose les points de mesure au Nord-Est de la zone d’implantation du projet afin d’avoir des niveaux de mesures par vent dominant (Nord-Est), à la fois dans un plateau et dans une vallée.

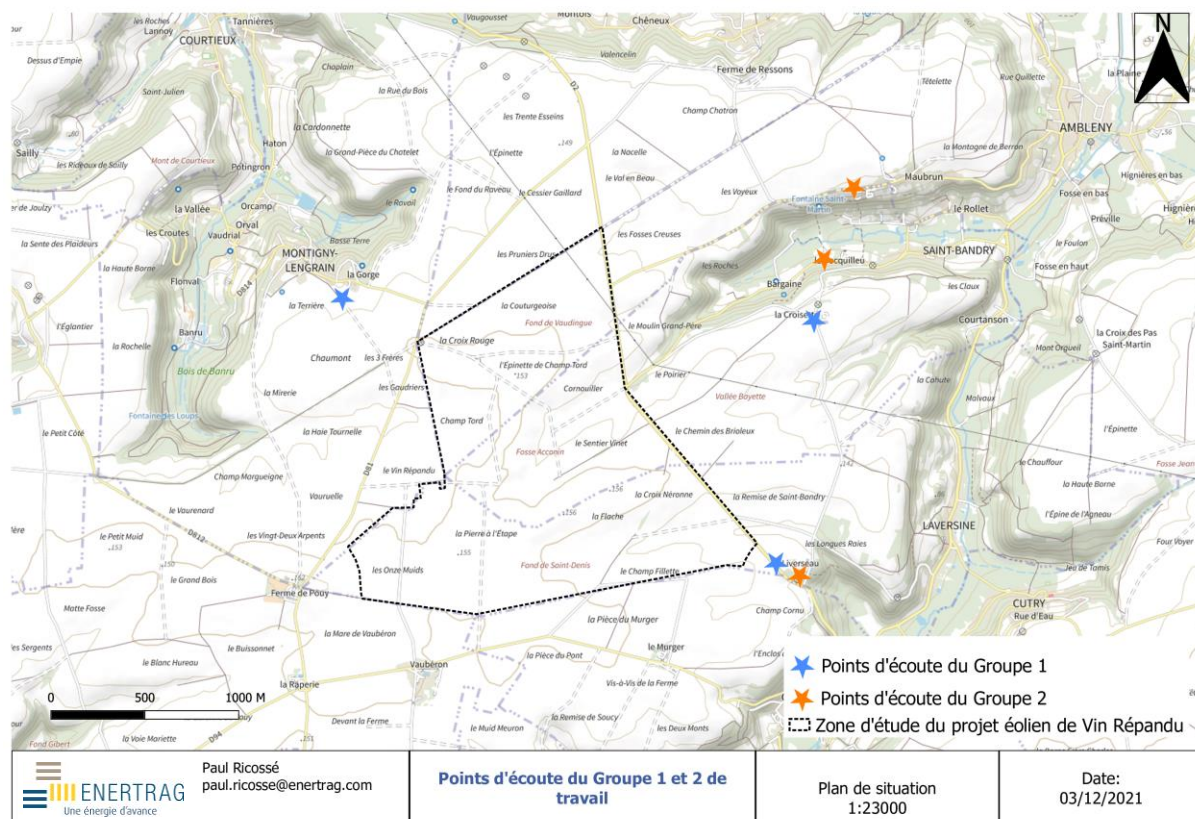


***Carte 1 : Synthèse des points de mesure acoustique proposés par les deux groupes –**
Légende : En bleu, le groupe I et en orange, le groupe II*

Pour le paysage, la localisation géographique des points de vue pour la réalisation des photomontages est relativement différente selon les groupes même si ces derniers sont tous localisés au niveau d’habitations.

Le premier groupe a disposé les points de vue depuis les premières ou dernières maisons des bourgs ou hameaux offrant une vue sur le projet. Les cinq points de vue sont répartis autour de la zone de projet.

Pour le deuxième groupe, les points de vue sont en bordure de plateau ou dans la vallée afin d’apprécier au mieux les nouvelles perceptions visuelles que peut engendrer ce projet dans le paysage.



Carte 2 : Synthèse des points de vue proposés par les deux groupes, pour la réalisation des photomontages – Légende : En bleu, le groupe I et en orange, le groupe II

Pour l'écologie, les deux groupes arrivent à des conclusions très proches :

- Présence de gros gibiers sur la zone projet : chevreuil et sanglier,
- Présence de petits mammifères : lièvres, blaireaux, renard,...
- Présence de chauves-souris ;
- Présence d'oiseaux : vanneau huppé, hérons ...

III.2.5 – Clôture de l'atelier

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Ils font part des éléments suivants :

- « Je repars avec des schémas et des informations utiles » ;
- « C'est bien. J'en ai su mieux » ;
- « J'ai pu avoir pas mal d'information. Cela nous a fait réfléchir » ;
- « Cela m'a permis de comprendre comment va se faire les études » ;
- « Je suis intéressé de voir le résultat du choix des différents points de vue »

- « *C’est loin de tout. C’est rassurant* » ;
- « *J’ai passé une bonne soirée. J’ai bien discuté* » ;
- « *On a bien travaillé* ».

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le présent atelier fera l’objet d’un compte-rendu qui sera transmis sous un mois à tous les membres du groupe de travail. Il sera mis à disposition à la mairie tout comme sur le site internet dédié au projet.
- La prochaine réunion de ce groupe de travail aura pour thème « Connaissance du territoire ». Elle se tiendra le **jeudi 17 mars 2022 à 18h30, à SAINT-BANDRY**. Une invitation sera réalisée 7 jours avant le début de l’atelier ;

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d’un verre les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet.

IV. Les apports du groupe de travail au projet

Le responsable de projet Florian Bolter explique que ce travail en atelier permet de faire remonter beaucoup d’informations qu’il n’aurait pas pu avoir autrement, comme par exemple la trajectoire suivie par certaines espèces d’oiseaux identifiées. Cette information, associée à l’étude d’expertise écologique, va avoir une incidence dans le choix de l’implantation.

Globalement, cet atelier a montré que les deux groupes pouvaient arriver aux mêmes conclusions concernant le choix de certains des points de vue (ou acoustiques) et en même temps certaines différences ont émergées. Cette pluralité de regards est ce qui est recherché avec ces ateliers.

Une vigilance toute particulière sera donc portée, pour les points de vue tout comme les points d’écoute, non seulement sur le plateau mais également au niveau des vallées même si à priori moins concernées par les éventuels impacts du projet.

Toutes les informations remontées en atelier viendront compléter les études réalisées au cours du développement du projet.

ANNEXE I – Travail des groupes

Le travail des groupes est présenté dans l’ordre chronologique du déroulement de l’atelier.

Groupe I, autour de Paul

Acoustique

Le groupe I propose comme « *meilleur* » emplacement pour réaliser les mesures acoustiques les points suivants :

1. Sur le territoire de Laversine, au niveau de la ferme de Liverseau, vers le haut du chemin ;
2. Sur le territoire de Montigny-Lengrain, au niveau des maisons les plus proches de la zone d’implantation du projet ;
3. Sur le territoire de Saint-Bandry, au niveau de La Croisette.

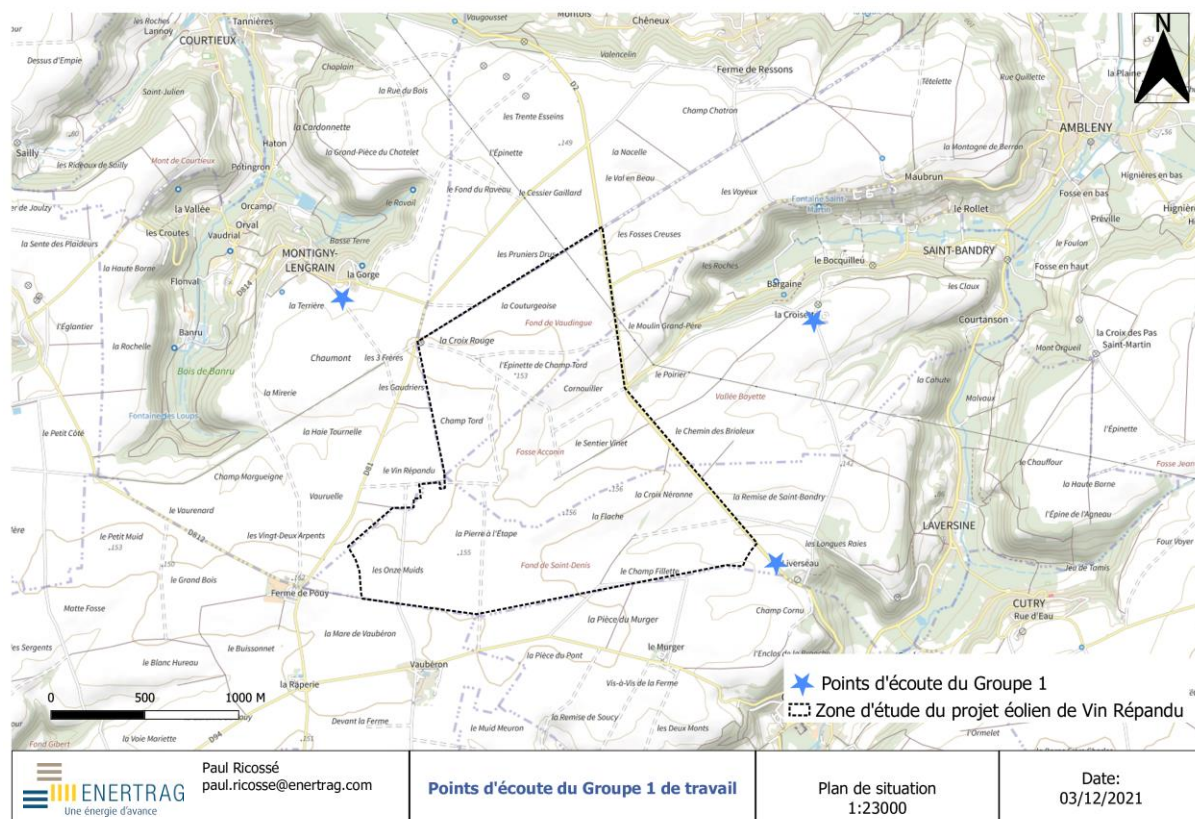
Tous ces points sont choisis par le groupe car ils sont au plus proches de la zone d’implantation du projet. L’ensemble de ces points est représenté sur la carte n°1, ci-après.

Paysage

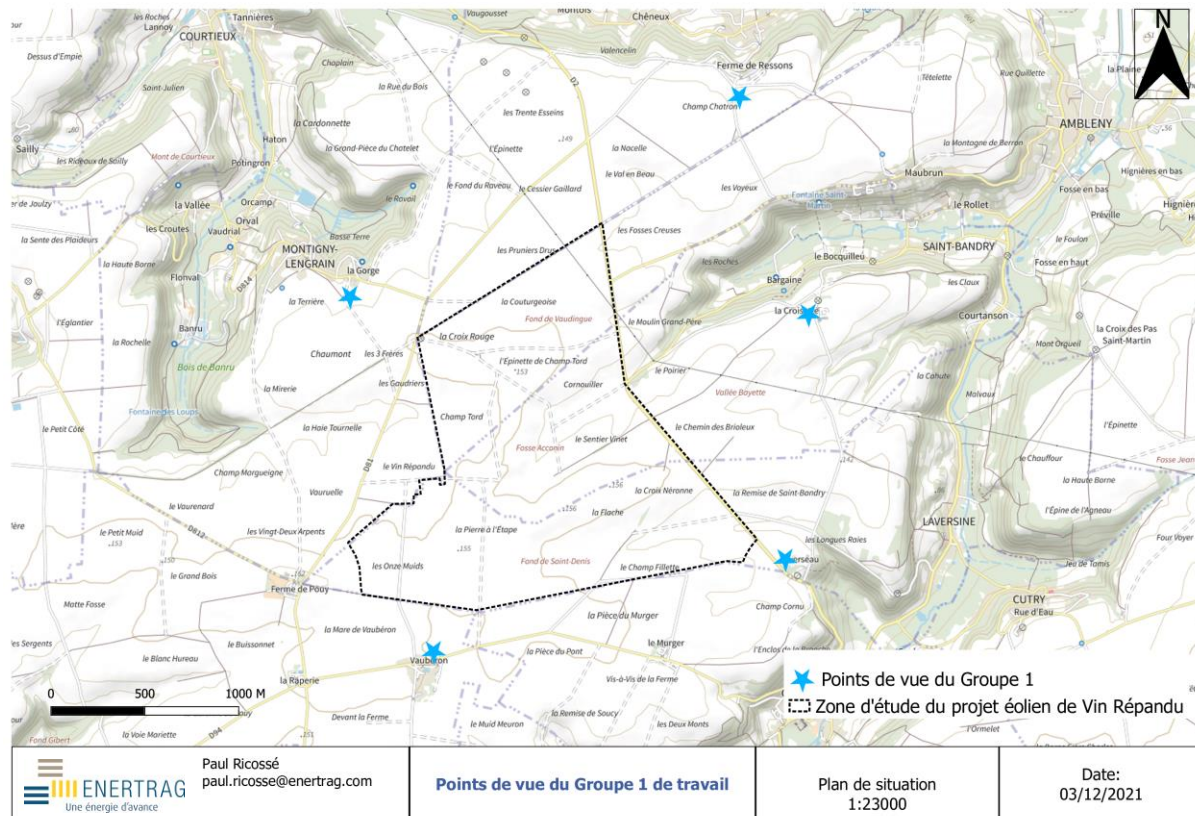
Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages, classé du plus prioritaire au moins prioritaire :

1. A la sortie Est du bourg de Montigny-Lengrain ;
2. Au Nord du hameau « *Vauberon* » (territoire de Mortefontaine), au niveau de la ferme ;
3. Au hameau « *Liverseau* » (territoire de Laversine) ;
4. Au hameau « *La Croisette* » (territoire de Saint-Bandry) ;
5. A la ferme de « *Ressons* » (territoire de Ressions-Le-Long).

Ce groupe souhaite ajouter un point sur Cutry, sans toutefois le localiser sur la carte.



Carte 3 : Points d'écoute proposé par le groupe I



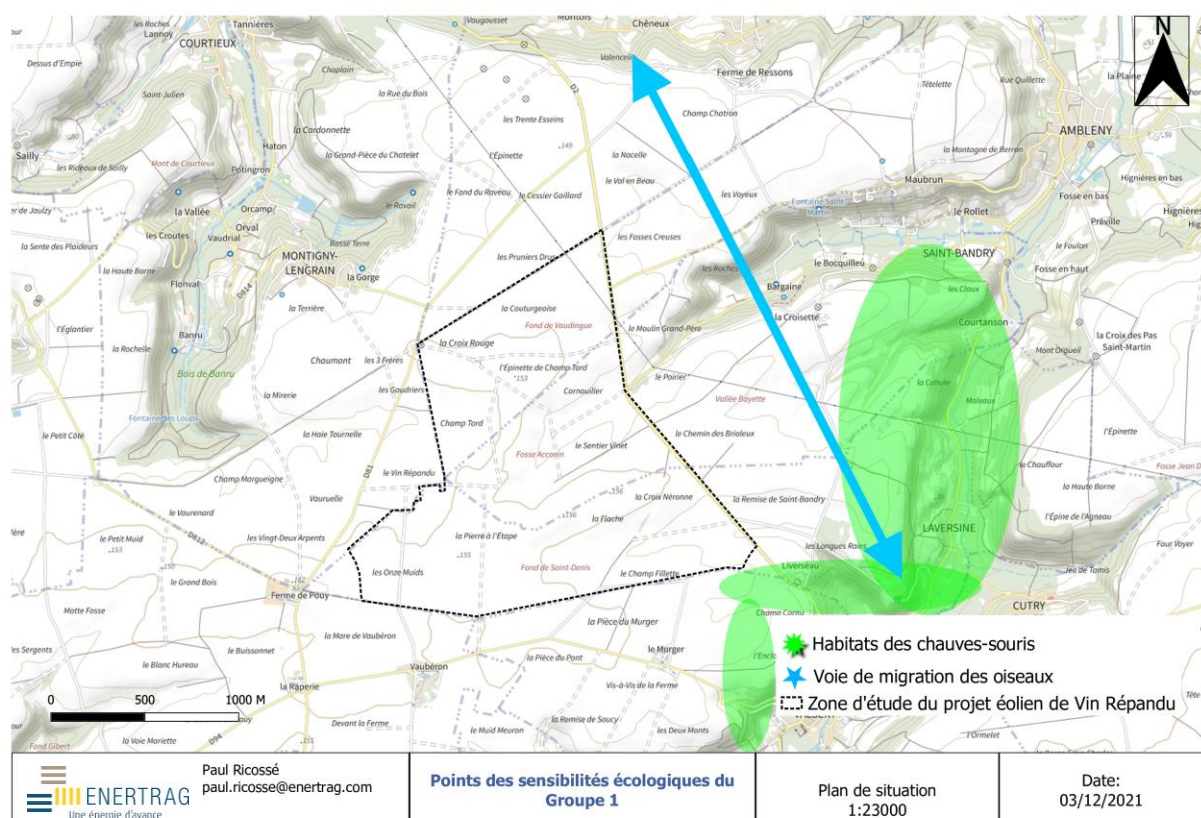
Carte 4 : Points de vue proposés par le groupe I pour la réalisation des photomontages

Tous ces points de vue sont pris par le groupe car il s’agit d’habitations les plus proches de la zone d’implantation du projet. De plus, à travers la localisation de ces points, le groupe a cherché à entourer la zone d’implantation afin de mieux appréhender l’évolution paysagère que peut engendrer ce projet.

Ecologie

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Sur la zone d’implantation du projet, il fait état de la présence de :

- Chauve-souris dans un carrière (site d’extraction minérale) de Laversine ;
- Oiseaux migrateurs comme de la Bernarche et indique l’axe de migration sur la carte ci-dessous.



Carte 5 : Représentation des connaissances de l’écologie par le groupe 1

Groupe II, autour de Florian

Acoustique

Le groupe II propose comme « *meilleur* » emplacement pour réaliser les mesures acoustiques les points suivants :

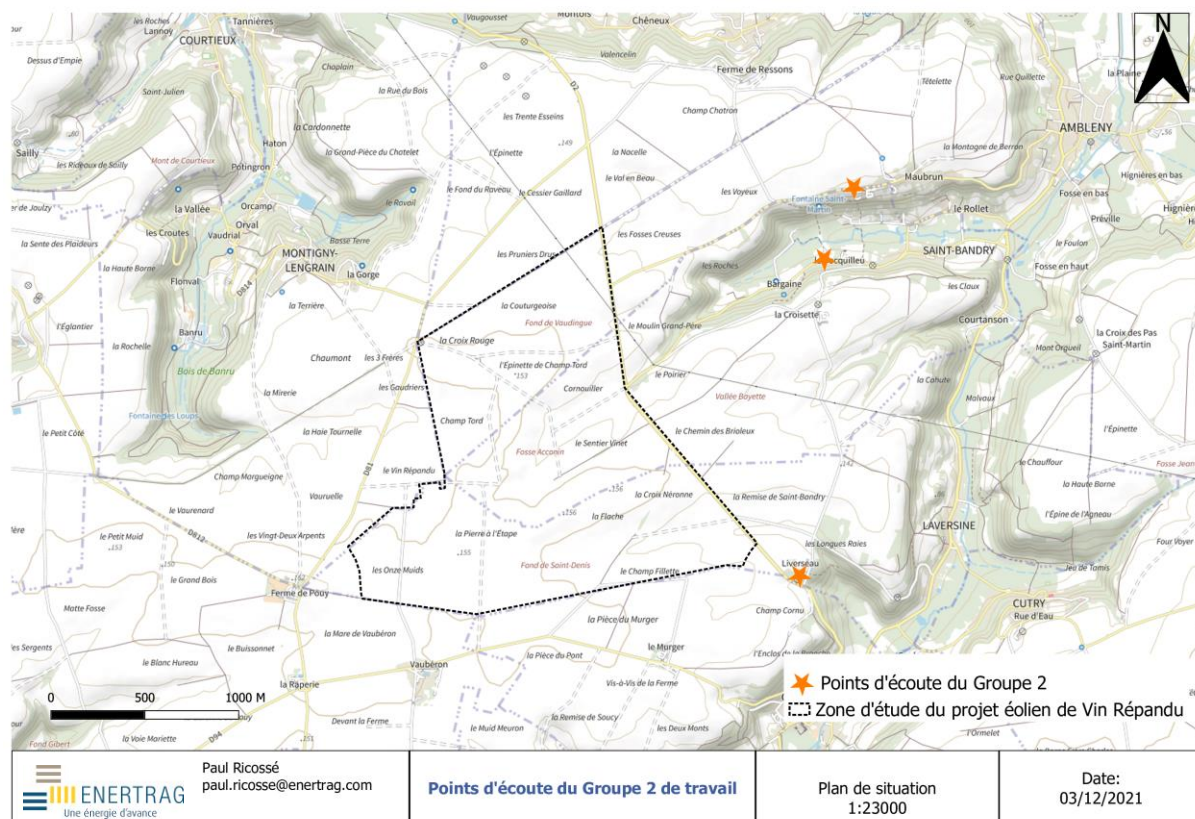
1. Sur le territoire de Laversine, au niveau de la ferme de Liverseau, vers le haut du chemin. Pour le groupe, il s’agit du point le plus proche de la zone d’implantation du projet ;
2. A l’entrée Sud-Ouest de Maubrun, en limite du territoire d’Amblény et de Saint-Bandry et sur le plateau. Les vents dominants étant du Sud-Ouest, ce point permet d’appréhender le niveau sonore, sur le plateau, après leur passage sur le projet ;
3. Au Sud du hameau « La Croisette », dans la vallée « Le Quenneton ». Ce point permet également d’appréhender le niveau sonore, par vent dominant, et cette fois-ci dans une position de vallée.

L’ensemble de ces points est représenté sur la carte n°4, ci-après.

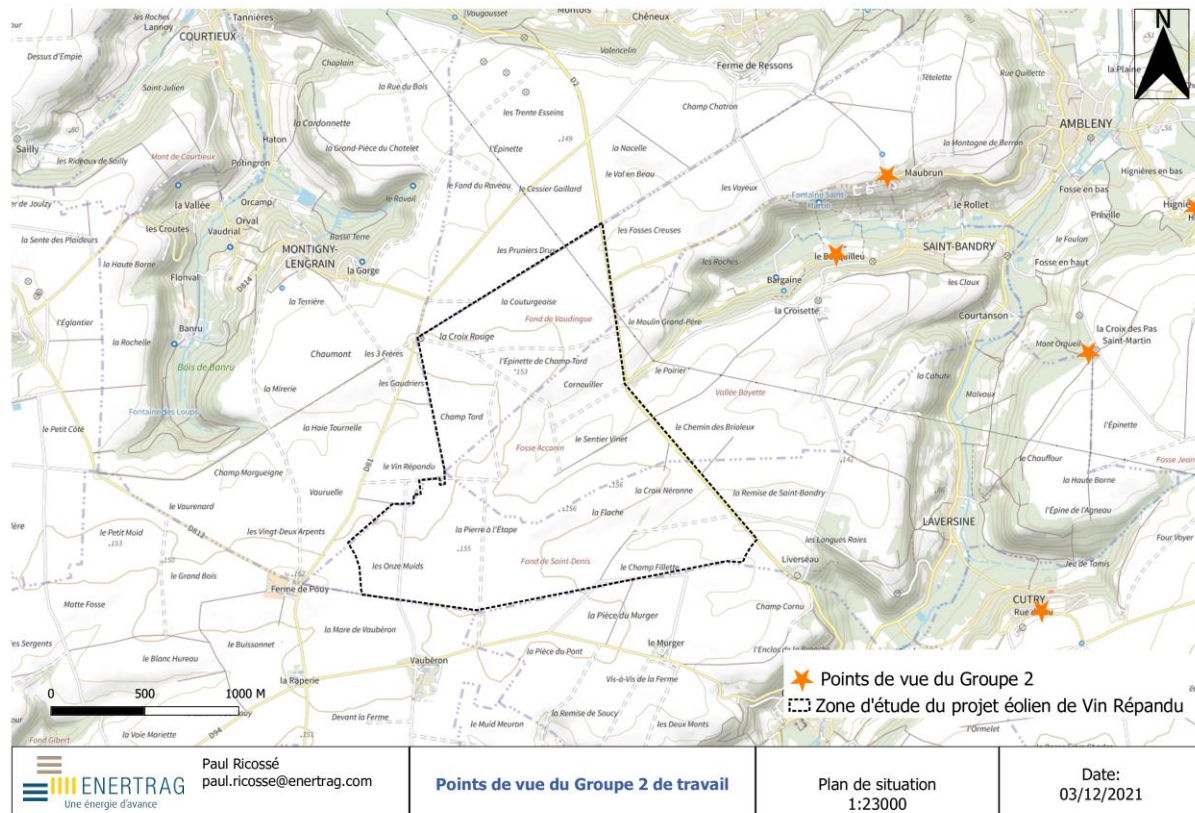
Paysage

Avant de communiquer leurs « *meilleurs* » emplacements de point de vue, le rapporteur du groupe précise que le groupe a volontairement écarté les points de vue pris depuis les églises et les monuments patrimoniaux qui sont déjà intégrés dans l’étude d’expertise paysagère. Puis il nomme la localisation des différents points :

1. Depuis le bourg de Cutry, au niveau du plateau qui est en face du plateau accueillant le projet de parc éolien (la vallée du Retz séparant les deux plateaux) ;
2. Depuis La Croix des Pas Saint-Martin, sur le territoire d’Amblény ;
3. Depuis la route d’Hignièrès, menant aux habitations de Hignièrès-en-Haut, au niveau du poulailler ;
4. Au niveau du hameau « *Bargaine* », dans le fond de la vallée, sur le territoire de Saint-Bandry ;
5. Sur la route de Maubrun, au niveau de la route menant vers le château d’eau et des maisons assez en recul.



Carte 6 : Points d'écoute proposé par le groupe II



Carte 7 : Points de vue proposés par le groupe II pour la réalisation des photomontages

Ecologie

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Sur la zone d’implantation du projet, il fait état de la présence de :

- Une héronnière dans la vallée, proche de la route nationale 31. Il est y précisé les déplacements se font sur Saint-Bandry et au niveau du point d’eau ;
- Vanneaux huppés,
- Sansonnet, Chardonnet étant précisé qu’il s’agit d’espèces introduites ;
- Lièvres, blaireaux, renard, sangliers ;
- Chevreuil et autres cervidés.

Avec humour, il est demandé si le lapin de garenne pouvait être introduit.

ANNEXE II – Questions / Réponses

Acoustique

- Y-a-t-il une hauteur à respecter pour faire la mesure acoustique ?

La mesure acoustique est réalisée selon la norme NFS 31-010. Cette norme ne prévoit pas une hauteur spécifique pour réaliser la mesure. Dans les faits, elle s’effectue à la hauteur du trépied qui tient le micro, entre 1m50 et 2m00.

- Est-ce que toutes les fréquences audibles sont-elles prises en compte ?

L’étude acoustique prend en compte toutes les fréquences audibles par l’être humain, c’est-à-dire de 20 Hz et 20 000 Hz. Les infrasons ne sont pas enregistrés car ils nécessitent l’emploi d’un autre matériel : une membrane assez large, très sensible qui ne peut être disposée à l’extérieur. Hors, la norme NFS 31-010 demande des mesures sonores à l’extérieur des habitations.

- Est-il possible de mettre des sonomètres au-delà de 500 m ?

Il est possible de disposer des sonomètres à plus de 500 m des habitations. La réglementation française oblige les porteurs de projet à localiser l’éolienne la plus proche à 500 m de la première habitation. Aussi, les mesures acoustiques se font très fréquemment à plus de 500 m du projet et là où les habitations sont les plus proches du projet.

- Comment est lié le bruit d’éolienne ?

Les bruits qui émanent d’une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l’arbre du rotor, ou soit
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

□ Pourquoi le sonomètre n'est-il pas installé quand les éoliennes sont implantées ?

Il est nécessaire de démontrer aux services de l’Etat que ce projet ne va pas nuire à la qualité auditive du cadre de vie des habitants. C’est pourquoi une étude acoustique est réalisée en amont du projet, avant son autorisation.

Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d’études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d’accueil du projet pour une période d’au moins 10 jours. Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu ;
- Simulation en laboratoire de l’impact acoustique du projet dans l’environnement sonore enregistré. L’empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Sont ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction proches (ayant obtenu l’avis de la MRAE – Mission Régionale de l’Autorité Environnementale) ainsi que les projets d’aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l’Environnement).

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement.

□ L’étude acoustique ne prend-elle en compte qu’un projet ?

L’étude acoustique prend en compte le projet concerné par cette étude et tous les autres projets sur le territoire proche.

Il peut s’agir d’autres projets éoliens. Pour être intégré à l’étude, il est alors nécessaire que le dossier de demande d’autorisation, de ces autres projets, soit « recevable » au regard des services de l’Etat : c’est-à-dire que l’administration française le juge complet et répondant aux différentes questions réglementaires.

Il peut s’agir également d’autres projets comme un site d’extraction minérale (carrière), une centrale à béton, une autoroute … tout projet de l’aménagement de l’espace qui peut avoir une incidence sur la modification du niveau sonore sur le territoire.

Les bureaux d’études parlent d’impacts « cumulés » et sont étudiés dans une partie spécifique de l’étude d’impact santé et environnement, étude présente dans le dossier de demande d’autorisation.

□ Si les seuils sont dépassés, quel est l’action technique pour revenir dans le seuil ?

Plusieurs réponses techniques existent :

- Modification de l’implantation du parc : Le porteur de projet déplace géographiquement les éoliennes ou change la morphologie du parc (ligne, en quinconce …) pour respecter la réglementation ;
- Installation de serrations sur les pales : Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils permettent de diminuer les turbulences sur le bord de fuite de la pale réduisant ainsi le niveau sonore de la machine de 3 dB environs ;
- Mise en place d’un plan de bridage : Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction… –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s’assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l’étude menée dans le dossier d’autorisation environnementale.

□ Les mesures se font-elles pendant la période agricole, au moment où il y a le plus de bruit ?

Souvent les campagnes acoustiques sont menées pendant la période hivernale. Il s’agit d’un moment de l’année où il est plus facile de prendre en compte différentes

intensités et directions de vent. De plus, la végétation « réduite » (feuilles tombées) limite les effets de masque que l’on pourrait avoir pendant les autres saisons.

Si un gros bruit inhabituel apparaît au moment de l’enregistrement, l’acousticien enlève ce bruit (pétard, cri, gros camion ponctuel ...). De la même manière, il est attentif à faire sa mesure, éloignée d’une source de bruit récurrente (autoroute, voie ferrée ...). La mesure réalisée doit être représentative du territoire.

□ Où est situé le poste source ? Cela a-t-il une incidence sur le bruit ?

En l’état d’avancement du projet, il est difficile pour le porteur de projet de définir le poste source sur lequel il pourra se raccorder. Cette demande est réalisée auprès d’ENEDIS lorsque le dossier de demande d’autorisation est déposé, les capacités de raccordement évoluant rapidement (moins de 6 mois).

A ce stade du projet, le porteur de projet envisage de se raccorder au poste source de Soissons Notre Dame. Ce poste source est éloigné et le raccordement du projet n’engendre pas d’impact acoustique supplémentaire.

Autres questions

□ Y-a-t-il un impact sur les poulaillers ?

Pendant les réunions de concertation, je rencontre à la fois des participants qui :

- Rapportent des témoignages d’éleveurs qui affirment qu’ils ont rencontré des problèmes tels que cannibalisme porcin, avortement spontanée, chute de la production de lait de leur cheptel à la suite de la mise en route d’un parc éolien,
- Partagent spontanément que la mise en route d’un parc éolien situé à proximité de leur élevage, n’a pas eu d’effet sur leur cheptel.

A ce jour, aucune étude en France a démontré un lien de causalité entre l’installation d’un parc éolien et des éventuels impacts sur les animaux d’élevage.